

me d'un réel mérite, l'un de nos meilleurs généraux, je le tiens de gens qui l'ont vu à l'avant dans cette terrible guerre. C'est un brave et en même temps un homme de tête et d'organisation; comme dévotionnaire, il a été remarquable. On dit qu'il est un des hommes les plus capables de remplir les fonctions de major-général. Comme ministre de la guerre, dans les circonstances les plus difficiles, il a rendu de réels services; de ces services obscurs, de ceux dont l'absence est si funeste, mais que l'opinion publique ignore le plus souvent, qu'elle oublie, et ne parfois avec une ingratitude décevante: cela ne fait pas de bruit. Je crois savoir que les motifs déjà anciens, qui font souhaiter au général de Gizeux de se retirer, viennent d'une répugnance pour les intrigues politiques, des tiraillements auxquels il est exposé; enfin, de ses rapports avec une absorbante personnalité qui veut tout voir, tout faire, tout dire. Il s'y joindrait quelques raisons personnelles, quelques soucis honorables au sujet du procès Bazaine que je n'en serais pas surpris. En pareil cas, on doit le respecter aux raisons d'un honnête homme.

Me voici amené à vous dire un mot du procès Bazaine et à vous signaler l'impression que j'ai rencontrée dans l'armée en causant avec des officiers de grand mérite, du plus honorable caractère, et naturellement excellents patriotes.

Ce procès les agite et en quelque sorte les blesse. On a encore dans l'armée un sentiment très vif de la tricherie (l'on ne doit pas s'en plaindre...) Il y a aussi, malgré les malheurs, un sentiment collectif de l'honneur militaire qui souffre de voir un général de France au banc des accusés. Ce n'est pas que, ceux dont je parle, aient aucun degré, une indulgence complaisante pour les fautes du général; non, certes, ils ont vu de près les choses, et savent à quoi s'en tenir. Ce qu'ils reprochent grossièrement, injustement, ils admettent bien qu'il y ait en ses vues politiques répréhensibles et surtout une impérieuse navrante. Mais en même temps, ils remarquent que l'opinion publique n'est pas seulement excitée par le ressentiment légitime de nos malheurs; qu'elle n'est pas seulement soulevée au nom de la France vaincue et démantelée, au nom de nos chères provinces en deuil et captives; dans cet immense concert de malédictions, au milieu de justes colères, ils distinguent le clair intérêt social de la trêve révolutionnaire, amènent à expédier à dessin l'opinion publique contre un homme espérant lui faire avec ses ailes, leurs propres fautes, se chargeant comme un bouc émissaire de tous les péchés d'Israël.

Alors voici, ce que disent les honnêtes gens, dont je vous traduis l'expression: « Qu'il soit jugé, soit l'homme qui n'a su que faire de cette vaillante armée du Rhin, qui n'a su rien tirer des sanglantes victoires de Borny et de Gravelotte; rien des luttes héroïques de Sedan; l'avail rien de la constance courageuse de tant de braves gens; qui est resté immobile quand il fallait agir; qui a négocié quand il fallait combattre; qui a perdu Metz, et livré à l'ennemi une noble armée. — Mais que l'on juge aussi ceux qui ont perdu Paris, qui ont jugé surtout, ces fous furieux, qui ont fait les désastres d'Orléans, la monstrueuse et fatale campagne de l'Est! »

Je vous livre cette impression pour ce qu'elle vaut; elle m'a paru intéressante à noter. Vous y trouverez la confirmation de ce que je vous disais avant-hier: une furieuse bataille va se livrer dans la presse et la chambre entre les hommes de l'Empire et les hommes du 4 septembre.

C. DE SAINT-BERNARD.

## Informations-Nouvelles

On nous écrit de Paris: Ainsi que je vous l'ai annoncé, le maréchal Bazaine s'est constitué prisonnier hier. C'est à six heures un quart qu'il est parti pour Versailles. En même temps, le valet de chambre du maréchal se rendait à la gare de l'Ouest avec ses bagages composés d'une valise et d'un sac de nuit pour prendre le premier train de Paris à Versailles.

Le maréchal s'était levé à quatre heures et demie. Les aides de camp, en arrivant à cinq heures un quart, l'avaient trouvé les attendants dans son cabinet avec la maréchale. M. Bazaine était vêtu de noir et portait un pardessus de couleur foncée.

La voiture est arrivée à Versailles vers neuf heures et demie. Il était convenu que, tandis que le maréchal s'installerait, un de ses aides de camp irait chercher l'ordre d'écrou.

Les travaux de la maison qui sert de prison au maréchal sont complètement terminés depuis avant-hier matin. Le lieutenant-colonel d'état-major Gaillard avait lui-même dirigé les ouvriers.

L'instruction commence dès aujourd'hui: un appartement est préparé au rez-de-chaussée de la maison pour le général de Rivière, qui en est chargé.

Voici quelques nouvelles électorales. Parotonné par M. Dusaury, qui est depuis l'empereur conseiller général de l'Yonne et qui y jouit, paraît-il, d'une certaine influence, M. Clément Duvernois, mettant à profit ses anciennes relations avec l'ex-tailleur de l'empereur, se porte candidat dans le département habité par M. Dusaury.

Dans la Somme, M. Lejeune, capitaine de vaisseau, candidat thierste, a pour concurrent M. Barni, candidat radical, et M. Comnau, candidat bonapartiste. L'élection de M. Lejeune paraît certaine.

On lit dans le Journal de Paris: Le duc et la duchesse de Chartres partent aujourd'hui, mercredi, pour l'Algérie. Le duc va reprendre son service à Biskra. La duchesse passera deux mois en Algérie et viendra ensuite rejoindre ses enfants qui restent à Chantilly. La princesse de Joinville accompagne sa fille jusqu'à Marseille.

Demain, la princesse Clémentine quitte Paris pour retourner à Vienne. Son frère, le duc de Montpensier, l'accompagne.

Les enterrements civils deviennent à la mode à Lyon. Le Petit Lyonnais publie dans son dernier numéro trois avis d'enterrements de ce genre.

Parmi les trois décès qui seront enterrés civilement, figure une jeune fille de seize ans. Pauvre enfant!

Voici un maire démocrate qui se fait prédicateur. Nous lisons dans le Courrier des Alpes du 13: Hier, M. Ignace Riguet, maire de la Motte-Servoleux, est monté dans la chaire de l'église de cette paroisse, au moment où M. le curé finissait son instruction; il s'est même permis de prendre la parole pour expliquer que la vénération des enfants aurait lieu à telle date, et non pas à telle autre, que la présence d'un vacancier étranger était inutile, que la dépense de 20 centimes pour chaque enfant opérée était superflue, etc. Naturellement, M. le curé a dû quitter la chaire et se retirer au milieu de la stupefaction causée par l'impudence de M. Riguet.

Les fidèles n'ont pu résister à l'indignation causée par un acte aussi scandaleux; il y a eu du bruit et des quolibets à l'adresse du maire, une scène et un tumulte dont l'église de la Motte n'avait jamais été le théâtre. A bipinot d'autres détails, on attendait la mesure éconergique qui va mettre un terme à la carrière administrative du démocrate chrétien.

Sous peu de jours doit disparaître la seconde partie du livre du général Vinoy sur

les deux sièges de Paris. Pour cet officier général, l'intervalle trop fréquent de l'opinion publique sur les faits de la défense de Paris, les témoignages apportés aux lois sur l'état de siège, s'écartent d'une certaine mesure, les clubs et mal beaucoup à la défense de la capitale.

Les journaux d'aujourd'hui annoncent que l'ouverture de l'exposition est remise au 2 juin.

L'Ordre nous donne d'assez mauvaises nouvelles sur les sultats de la température épouvantable dont nous sommes affligés depuis quelques jours.

Les récoltes sont compromises en beaucoup d'endroits.

La nuit dernière la gelée a détruit entièrement les espoirs des vigneron de Beauvengy.

En Touraine, les légumes et les vignes ont également souffert au point d'être perdus dans beaucoup de localités.

On a les plus sinistres craintes en Langue-doc.

A Etampes, le mal est consommé.

Dans le Maconnais, le ravage est aussi considérable.

Nous avons paté d'une discussion assez vive qui avait lieu entre M. Robert Mitchell, rédacteur en chef du Courrier de France et M. Hery de Péne, directeur du Paris-Journal. Aujourd'hui, cette dernière feuille publie un procès-verbal duquel il résulte que dans cette affaire il n'y a eu que des malentendus regrettables et que dans ces conditions M. Mitchell est tout prêt à retirer ce qui, dans sa polémique, pourrait être considéré comme une atteinte au caractère et à la probité de M. de Péne. Et comme le Paris-Journal publie une lettre du lieutenant-colonel Magnan, l'un des aides-de-camp du maréchal Bazaine, disant que la note relative au Courrier de France publiée jeudi soir, par le Paris-Journal, doit être maintenue comme une protestation du maréchal Bazaine contre la reproduction inexacte par le Courrier de France les conclusions du conseil d'enquête.

Les journaux italiens annoncent les nominations de sénateurs: du célèbre compositeur Verdi et de M. Palmieri, qui vient de rendre de si importants services à la science, lors de la dernière éruption du Vésuve.

La libération du territoire. Nous lisons dans l'organe, agréé d'Etat du cabinet de M. Thiers le Bien public: « Il est bon que le public sienne en défiance contre les nouvelles promesses relatives aux négociations. Nous avons dit, dès le premier jour, que ces négociations seraient longues. Elles le seront. On en connaît l'objet; c'est l'évacuation du territoire; il ne faut pas s'attendre à des résultats partiels et successifs; c'est une œuvre d'ensemble que poursuit le gouvernement. Les préliminaires sont la partie la plus importante. Quand on se sera entendu sur le principe, l'accord se fera rapidement sur les détails. »

Une proclamation impériale. Un livre ayant pour titre Sedan en 1870, la bataille et la capitulation, vient de paraître.

Nous y trouvons le document suivant, adressé à l'armée, la veille de Sedan: Soldats!

Les défaits de la guerre n'ayant pas été heureux, j'ai voulu, en faisant abstraction de toute préoccupation personnelle, donner le commandement des armées au maréchal qui désigneront plus particulièrement l'opinion publique. Jusque-là, le succès n'a pas couronné vos efforts, néanmoins, j'apprends que l'armée du maréchal Bazaine s'est réfugiée sous les murs de Metz et celle du Maréchal Mac-Mahon n'a été que légèrement entamée hier; il n'y a donc pas lieu de nous décourager. Nous avons empêché jusqu'ici l'ennemi de pénétrer dans la capitale, et la France entière se lève pour repousser les envahisseurs. Dans ces graves circonstances, l'imp-

portante mission à Lisbonne, et sa femme, donnait le jour à un second fils.

La révolution vint, puis le Consulat, puis l'Empire.

Tout à l'our appelé à représenter pendant quinze ans la France auprès des principales cours étrangères; estimé, redoublé, chargé de titres, grand-croix de la Légion d'Honneur, nommé baron, puis comte, puis duc de Rieux par Napoléon.

M. Brémont de Rieux, après quinze ans d'une vie agitée, se scail tout à coup pris d'un désir invincible pour la retraite; et âgé de cinquante ans à peine, il s'exila volontairement du splendide théâtre de ses succès pour venir habiter le château où s'était écoulée son heureuse enfance.

Ses enfants étaient maintenant tout ce qu'il aimait au monde. Souvent séparé d'eux, il n'avait point un seul instant cessé d'être leur père, de près ou de loin, avait existé entre eux et lui un continuel échange des plus vives affections. Enfin le jour si longtemps désiré arriva où, il lui fut permis de vivre au milieu de sa famille.

Ce jour devait être servi de fêtes nombreuses.

Le duc de Rieux était à peine installé dans son château patrimonial, que l'aîné de ses fils, atteint d'une maladie de langueur, mourut dans ses bras. Il le pleura encore, lorsque la même maladie emporta son autre fils.

L'honorable membre entre ensuite dans la critique du projet qui interdit les associations de libres-penseurs au nom de la morale publique; il attaque l'article 14 qui, aurait pour effet d'accroître pour l'Etat le droit des communautés religieuses à posséder.

Mais on objectera, ajoute-t-il, qu'il dit l'Etat dit attaque au principe de liberté et sur ce, on nous montre l'Amérique, soit, mais alors adoptons les institutions de Washington; autrement nous dirons à la Commission: reprenez votre projet tel qu'il est, ce bloc éfariné ne me dit rien qui vaille.

M. AGLOCOUR vient s'opposer à l'abrogation demandée par M. Tolain, qui n'a pas eu, suivant lui, en vue de favoriser les associations littéraires ou industrielles, mais les associations ouvrières, c'est-à-dire celles qui s'occupent de la question sociale.

Pour l'orateur, cette question est résolue depuis la révolution de 89 qui a ouvert toutes les portes, toutes les perspectives à l'ouvrier honnête et laborieux.

Examinateur la situation respective du patron et de l'ouvrier, M. Aglocour arrive à cette conclusion que les inégalités sociales ne sont que le résultat des inégalités matérielles qui existeront toujours.

Une voix à gauche. — A la question.

En ce moment, dit-il, il s'agit de démontrer que le droit d'association est étranger à la question sociale. L'orateur conclut sur la limitation de la législation restrictive.

M. XAUROT se prononce en faveur de la liberté absolue du droit d'association, mais l'orateur repousse le projet de la commission comme insuffisant au point de vue de la liberté.

L'Assemblée décide le matin en l'honneur du jour de Sedan, un projet relatif à la composition du Conseil de guerre qui devra connaître de l'affaire Bazaine.

La séance est levée à 5 heures 50 minutes.

### ROUBAIX

Nous recevons communication des pièces suivantes: Monsieur le président de la Chambre des Représentants,

Les personnes que l'on a vu à l'usage de nos usines, dans les usines, de notre industrie chimique locale.

Il ne peuvent nous s'acquiescer à l'échangeur l'idée que notre pays contient des matières étrangères, comme la glycérine.

Confiants dans l'intérêt qu'ils savent que vous portez à toutes nos industries, ils comptent que vous accueillerez avec votre bienveillance ordinaire la déclaration suivante.

Recevez, etc.

Afin de répondre aux nombreuses interrogations qui leur sont adressées sur l'introduction de la glycérine dans le pays de Roubaix, les soussignés, membres de l'Association des propriétaires de machines à vapeur, ont déclaré, que jamais ils n'ont fait usage de glycérine et que jamais ils ne feront emploi de ce produit.

Am. Roubaix, le 13 mai 1870.

A. Roubaix, Paul Dufour, etc.

à Maxime en le présentant à un étranger qui était venu le recevoir à la porte du vieux manoir.

On s'enfonça bientôt sous les arbres du parc. Les deux vieillards marchaient en avant et se parlaient à mi-voix. Maxime les suivait tout pensif. Les accords d'une harpe parvenaient tout à coup à ses pensées, puis une voix se fit entendre.

M. Desmarest et M. Brémont continuèrent leur chemin, se parlant toujours à voix basse.

Maxime s'arrêta pour écouter.

La voix mélodieuse semblait partir du milieu d'un massif d'arbres. Il plaignait ses regards dans l'épaisseur du feuillage, et il entrevit dans un pavillon une jeune fille.

Son père et M. Desmarest n'étaient plus qu'à vingt pas des bâtiments, il les rejoignit.

Quelques minutes plus tard, l'ancien armateur, demeuré seul avec son fils, lui apprenait que M. Desmarest, issu d'une des meilleures familles bourgeoises du pays, était immensément riche; puis il ajouta: — Vous avez vingt-six ans, vous êtes sans position; et M. Desmarest, en considération de la vieille amitié qui l'unit à moi, veut bien s'employer pour qu'on vous en fasse une.

La porte du salon s'ouvrit, et M. Desmarest reparut. Une jeune fille l'accompagnait. Elle courut au devant de M.

y mit un baiser. Maxime s'était respectueusement incliné.

Mademoiselle Fernande Desmarest avait dix-huit ans. Le charme adorable de ses traits frappait moins, au premier aspect, que son éclatante pâleur. A la voir on eut dit que le sang circulait à regret sous l'épiderme transparent de son corps délicat. Vous connaissez la ballade allemande de Goethe? Eh bien! Fernande avec sa robe blanche, ses longs cheveux noirs, flottants, ses yeux d'un bleu foncé et sa démarche grave, rappelait le poétique fantôme qui vient à minuit trouver le jeune Athénien dans sa solitude de Corinthe. On aurait pu volontiers se surprendre à écouter quel bruit faisait son pas lorsqu'elle marchait, ou à regarder si ses pieds laissaient sur le sable l'empreinte de leur passage.

Maxime à la vue de mademoiselle Desmarest éprouva un vif sentiment d'admiration pour sa beauté.

Le soir du même jour, Monsieur Brémont lui apprenait que Fernande était la personne dont il lui avait parlé dans une lettre, et que sous un mois elle serait sa femme!

Résigné à expier les erreurs de sa jeunesse par une soumission aveugle aux volontés de son père, Maxime s'inclina sans répondre.

Un mois plus tard, Mlle Desmarest se nommait Mme Brémont.

### CHAPITRE XVII.

#### La mémoire lui revient

Maxime, à défaut du bonheur, trouva la calma dans son union. Pas un orage ne vint troubler les flots tranquilles de sa vie. Fernande l'aimait de cette affection raisonnable qui commence à l'amitié et finit à l'amour. Son mari était à ses yeux le protecteur qui avait succédé à son père, et le respect chez elle absorbait toute autre pensée. Soumise à l'avance aux ordres de Maxime, son obéissance manquait de cet élan qui parfois la fait ressembler à une approbation. Touché de tant de douceur et de désignation, vainement il essaya de jeter dans l'âme de sa femme les germes de sentiments plus tendres; elle se réfugiait toute tremblante, ainsi qu'en un sanctuaire, dans les restrictions d'une affection froidement respectueuse. Maxime renouca bientôt à l'espoir d'abîmer cette belle statue, mais comme il lui fallait une passion, il se fit ambitieux pour donner un but à sa vie. Doué d'un jugement droit, d'un tact exquis, d'une pénétration voisine de la divination, il put bientôt espérer d'arriver aux emplois, grâce à la faveur toute puissante de M. Necker, dont il était devenu le secrétaire particulier.

Ce fut vers cette époque que son père mourut et que Fernande mit au monde un fils.

L'année suivante, il était chargé d'une

importante mission à Lisbonne, et sa femme, donnait le jour à un second fils.

La révolution vint, puis le Consulat, puis l'Empire.

Tout à l'our appelé à représenter pendant quinze ans la France auprès des principales cours étrangères; estimé, redoublé, chargé de titres, grand-croix de la Légion d'Honneur, nommé baron, puis comte, puis duc de Rieux par Napoléon.

M. Brémont de Rieux, après quinze ans d'une vie agitée, se scail tout à coup pris d'un désir invincible pour la retraite; et âgé de cinquante ans à peine, il s'exila volontairement du splendide théâtre de ses succès pour venir habiter le château où s'était écoulée son heureuse enfance.

Ses enfants étaient maintenant tout ce qu'il aimait au monde. Souvent séparé d'eux, il n'avait point un seul instant cessé d'être leur père, de près ou de loin, avait existé entre eux et lui un continuel échange des plus vives affections. Enfin le jour si longtemps désiré arriva où, il lui fut permis de vivre au milieu de sa famille.

Ce jour devait être servi de fêtes nombreuses.

Le duc de Rieux était à peine installé dans son château patrimonial, que l'aîné de ses fils, atteint d'une maladie de langueur, mourut dans ses bras. Il le pleura encore, lorsque la même maladie emporta son autre fils.

La douleur est un mal qui se guérit mal. En perdant ses fils, il avait tout perdu. Que lui importait maintenant son nom devenu illustre, son immense fortune? A qui les transmettre?

— O mon Dieu! disait-il quelquefois, si au moins vous m'en aviez laissé un! Puis, il tombait épuisé dans un morne désespoir, se demandant à quel point il était digne de mourir.

Cet homme, dans la force de l'âge, beau encore, riche à millions, cet homme qui avait derrière lui un passé glorieux, devant lui un éclatant avenir, et qui n'avait qu'à se baisser pour ramasser des litres; eh bien! ce qui faisait son malheur, c'était qu'il avait été son nom, condamné à mourir avec lui.

### CHAPITRE XVII.

La suite au prochain numéro.

---

Spécialité de dentiers en tous genres  
Traitement spécial pour les  
REOURESEMENT DES DENTS  
VERBURGHE  
DENTISTE

BRUYÈRE S. M. A. S. A. S. A. S. A. S. A. S.